



Webinaire introductif France ruralités

Mardi 6 février de 14h à 15h



Présentation des mesures France
ruralités





Introduction

Dominique Consille

Directrice des programmes Action
cœur de ville et Petites villes de
demain

David Armellini

Chef de projet - mission Ruralités





Déroulé

• Introduction

2. Présentation

3. Questions/ réponses





FRANCE 
RURALITÉS

LES RURALITÉS,
AU COEUR
DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Contacts :

Direction : Magali MARTIN

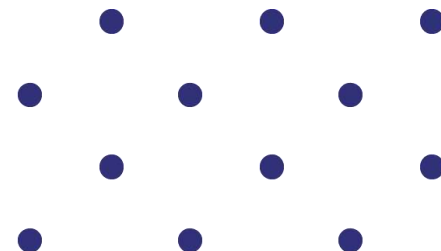
Villages d'avenir

Patricia ANDRIOT patricia.andriot@anct.gouv.fr

Clémentine LAURENT clementine.laurent@anct.gouv.fr

France ruralités

David ARMELLINI David.armellini@anct.gouv.fr





Service ruralités ANCT et Agenda rural

- Un comité interministériel aux ruralités
- Des référents ruralités dans chacun des ministères
- Référents ruralités départementaux – Sous-préfets d'arrondissement nommés à la ruralité et point de contact dans les territoires
- Feuilles de route départementales pour la ruralité
- Des webinars thématiques référents territoriaux/référents nationaux au rythme de 1 à 2/mois
- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local (familles rurales, foyers ruraux, MRJC, associations en soutien au commerce rural, associations culturelles ...)
- Co-pilote du [Réseau National Agricultures et Ruralités - RNAR](#) (anciennement réseau rural national) avec le MASA et l'Association Régions de France. FEADER et territoires
- Le service ruralités de l'ANCT est aussi un point de contact pour les différentes questions des collectivités et des associations.



Agenda rural

- Secrétariat d'Etat à la ruralité
- Un comité interministériel aux ruralités
Ruraliser les politiques publiques
Mieux prendre en compte ce qui est fait
Identifier les politiques publiques à soutenir et favoriser leur émergence
- Des référents ruralités dans chacun des ministères
Dans chaque ministère un point de contact « courroie de transmission » des sujets ruralités
=> Une plateforme Osmose dédiée
- Référents ruralités départementaux – Sous-préfets d'arrondissement nommés à la ruralité et point de contact dans les territoires



Agenda rural

- **Feuilles de route** départementales pour la ruralité
Déclinaison locale avec les priorités spécifiques à chaque territoire
- **Des webinaires thématiques** référents territoriaux/référents nationaux au rythme de 1 à 2/mois
Outiller les sous-préfets sur des sujets spécifiques
Prendre en compte les besoins et apporter des réponses adaptées
Favoriser l'interconnaissance des acteurs

Date	heure	Titre provisoire du webinaire	Intervenants
lundi 19 février	16h30 - 17h30	Atelier d'échanges Sous-prefets ruralités / Expression des besoins : prochains webinaires, plateforme Osmose, autres besoins 2024. FR et VA : 2 ou 3 témoignages de sous-préfets ruralités	ANCT
lundi 11 mars	16h30 - 17h30	Webinaire présentation étude IFOP/Familles rurales : représentations autour de la ruralité. Présentation du Benchmark européen	IFOP/Familles rurales ANCT
Date à venir		Mesures Culture du Plan France Ruralités / Webinaire commun avec les DRAC Printemps de la Ruralité / Etat d'avancement et échanges sur les perspectives et convergences en lien avec France ruralités	Min Culture / DG2TDC



Agenda rural

- Consultation des associations des maires
- Consultation des associations rurales nationales

181 mesures interministérielles / Un suivi et des indicateurs de réalisation

Dont le sujet PVD ou ORT :

23	Lancer un plan en faveur de la revitalisation des petites villes et bourgs-centres	<p>Au 01/04/2022, 1 603 Petites villes de demain ont signé leur convention et le programme est conforme aux prévisions : 23% des engagements prévus des crédits d'ingénierie prévus pour toute la durée du programme ont été réalisés.</p> <p>Sur les 1 600 communes sélectionnées, 1 189 communes sont rurales à moins de 2 000 habitants et 443 (28 %) moins de 2 000 habitants.</p>
25	Accélérer le déploiement des opérations de revitalisation de territoires (ORT) dans les territoires ruraux et améliorer le dispositif fiscal « Denormandie dans l'ancien », qui ouvre droit à des exonérations fiscales pour des travaux de rénovation dans le bâti ancien (suppression de la notion de centre et prolongation jusqu'en 2022)	<p>Entre avril 2021 et mai 2022, 36 nouvelles conventions pluricommunales ont été signées (contre 15 en 2021). La dynamique haussière se poursuit et mesure que les conventions d'adhésion PVD deviennent plus nombreuses.</p> <p>Par ailleurs, les articles 95 et 96 de la loi n° 2021-1103 relative à la démocratie de proximité (3DS) complètent le dispositif des ORT :</p> <p>→ par dérogation du préfet de département, des communes peuvent être signataires de la convention, lorsque cette dernière concerne des communes par rapport à la ville principale de l'EPCI. Si la ville principale est une commune, elle est signataire de la convention.</p>

Le service ruralités c'est aussi :

Soutien aux associations nationales

- Dont les réseaux et les actions œuvrent concrètement au local
(familles rurales, foyers ruraux, MRJC, associations en soutien au commerce rural, associations culturelles ...)

Associations subventionnées Ruralités - AAP fin 2023 / 2 Millions €

ADIE	Fabrique des transitions
Fédération nationale Famille rurale	Un peu plus bio
Bleu blanc zèbre	Territoires de projets Massif central
Ronalpia	Propulseo
SAS Monepi	Fédérons les villes pour la santé
Insite	Atchoum
Agil'ESS	Ville à joie
Habicoop	Association nationale des compagnons bâtisseurs
Stop exclusion énergétique	Coopérative Oasis
Comptoir de campagne	Foncière Chenelet
Habitat participatif	Hameaux Légers
Réseau des ressourceries	Association Landestini
Emmaus Connect	Leader France
	Germinal
	Bouge ton Coq
	Réseau Cocagne

Réseau rural National / RNAR Réseau National Agricultures et Ruralités

- Co-pilote du Réseau National Agricultures et Ruralités - RNAR (anciennement réseau rural national) avec le MASA et l'Association Régions de France. FEADER et territoires
- Des réseaux ruraux régionaux
=> Contacts importants dans le cadre des animations territoriales régionales

- **Connexions avec le Rural Pact**

Agenda rural français sur l'exemple de l'agenda rural européen

La vision rurale à long terme

Le rural pact et son animation territoriale pour coconstruire les politiques rurales européennes de la prochaine programmation



Le service ruralités c'est aussi :

Des soutiens aux études afin d'apporter une meilleure connaissance des ruralités

- Mieux prendre en compte la définition INSEE des ruralités
- Étude sur la diversité des ruralités « [Typologies et trajectoires des territoires](#) »
Confiée à l'équipe ACADIE/Magali TALANDIER

⇒ Prochainement un focus sera proposé sur 4 territoires. L'objectif est de montrer comment les données peuvent être utilisées et analysées à l'échelle d'un territoire.

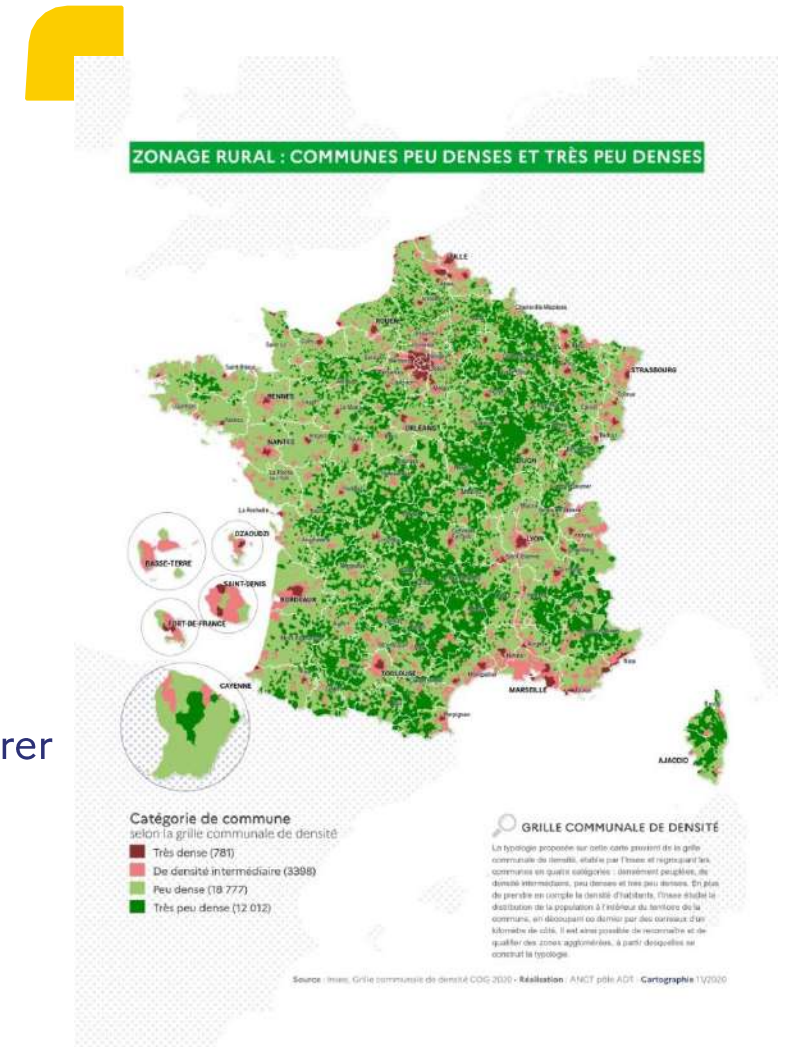
⇒ Outil de l'observatoire des Territoires de l'ANCT



Actualité

GéOT – mise en ligne d'une importante mise à jour

L'outil de cartographie de l'Observatoire des territoires vient de publier des données actualisées pour un grand nombre d'indicateurs, avec une diffusion selon la géographie



2022 – 2023 : Acte 2 et renforcement des politiques interministérielles en faveur de la ruralité

Co-construction du plan France ruralités avec l'apport :

- Du rapport de l'IGEDD / Evaluation et propositions d'évolution de l'Agenda rural ;
- De l'organisation de GT fin 2022 avec l'ensemble des acteurs associatifs et structures du développement rural, services ministériels. Propositions d'actions concrètes en faveur des territoires ruraux ;
- Des propositions des associations d'élus ruraux / dont les retours du terrain de l'AMRF ;
- Du travail interministériel pour mettre en place et financer de nouvelles mesures.

Le Plan France ruralités

Axe 1

Un programme d'ingénierie à destination des communes rurales – Villages d'avenir

Axe 2

Un plan interministériel d'action dénommé « France Ruralités Solutions »

Axe 3

Une dotation de valorisation des aménités rurales

Axe 4

Un renfort d'attractivité avec la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR)

➡ **Mesure et indicateurs en lien avec le conseil scientifique de France ruralités**



Annonces de la Première ministre le 15 juin 2023

Villages d'avenir

- Permettre, aux communes lauréates, via un appui en ingénierie, de réaliser leurs projets de développement par un **accès facilité aux différents dispositifs d'appui existants**
- **120 chefs de projet** (100 Etat + 20 CEREMA) dont 78 déjà recrutés (dont 3 CEREMA); dont 61 déjà en poste
- **Séquences de formation des chefs de projet:**
 - 15 janvier: séquence d'accueil (visio),
 - 2 jours en présentiel selon date de prise de poste: février, mars, avril + 1 j 4 mois après
 - Webinaires thématiques d'approfondissement
- **Animation et plateforme ressources**



Villages d'avenir

- Annonces des lauréats de la 1^e vague: le **21 décembre 2023**
- **2 458 communes lauréates (889 habitants en moyenne)**
- **21 communes/chef de projet en moyenne** : un enjeu de priorisation/organisation
- **1^{ère} étape de l'accompagnement: diagnostic financés par l'ANCT** pour établir la feuille de route à déployer par les chefs de projet
- Estimation à ce stade entre 3 et 7 projets par commune (au vu des retours à ce stade) et 143 besoins de diagnostics à ce stade sur 9 départements qui ont remonté leur besoin.





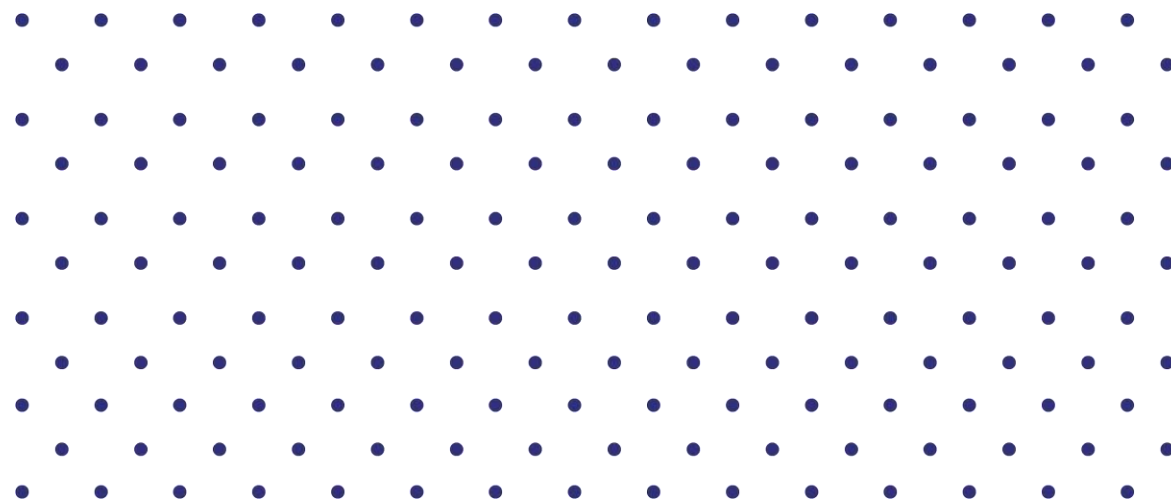
FRANCE 
RURALITÉS

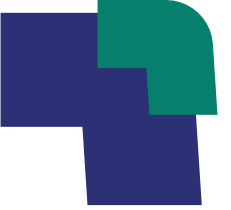
LES RURALITÉS, AU COEUR

DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

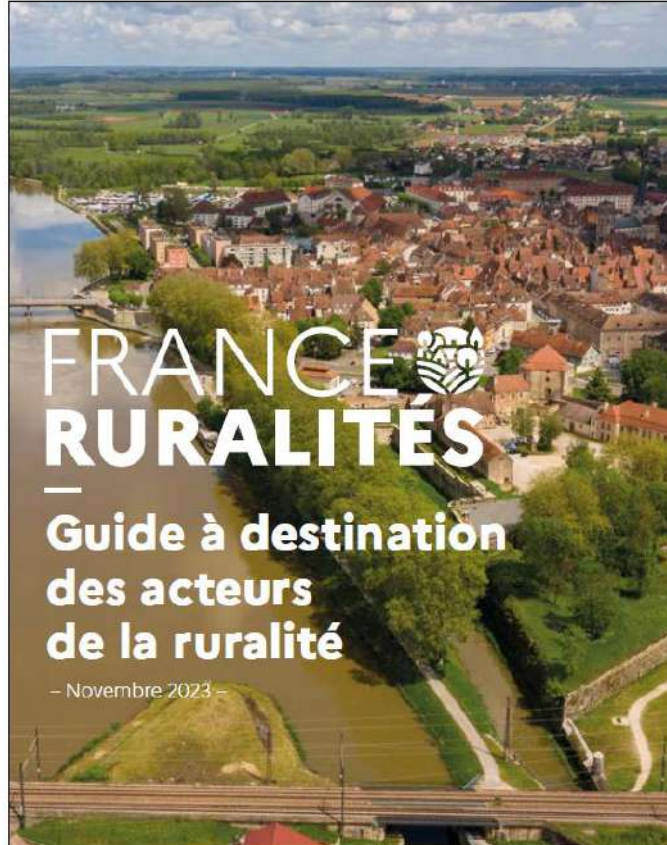
32 mesures pour améliorer le quotidien des habitants des territoires ruraux

**Importance de communiquer sur
les mesures pour que celles-ci
soient connues et mobilisées**





Un guide présentant les modalités de déploiement des mesures France ruralités



Je maintiens une offre de santé
de qualité sur mon territoire

DÉPLOYER 100 MÉDICOBUS DANS LES TERRITOIRES RURAUX CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS

OBJECTIFS POURSUIVIS

Organiser une offre de médecine générale ou de spécialité itinérante quand aucune solution alternative n'est possible.

Concrètement, le médicobus est un véhicule équipé et agréé pour la consultation médicale.

BÉNÉFICIAIRES

► Patients en difficulté d'accès aux soins, en priorité sans médecin traitant (MT), en affection de longue durée (ALD), âgés

DÉPLOIEMENT

Afin d'apporter une **offre de soins de proximité** aux territoires ruraux avec des difficultés d'accès aux soins, n'ayant pas encore réussi par exemple à mettre en place une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ou une autre forme d'exercice coordonné permettant de renforcer et de maintenir des professionnels physiquement présents, il est proposé d'organiser une offre de médecine générale ou de spécialité itinérante quand aucune solution alternative n'est possible.

Ce dispositif d'aller vers s'adresse aux personnes sans médecin traitant, au premier rang desquelles les personnes en affection longue durée, les personnes âgées. Il est une solution au besoin de soins de premier recours, lorsqu'aucune autre modalité n'est possible (soi-disant conforme aux règles en vigueur, déplacement du patient...).

Cette offre doit s'entendre comme une organisation complémentaire à l'**offre de soins** existante pour réinsérer les patients dans un parcours de prise en charge et réaliser une consultation médicale de premier recours.

MODALITÉS DE FINANCEMENT /TYPE DE DEPENSES ELIGIBLES (INVESTISSEMENT, INGENIERIE, FONCTIONNEMENT)

Le projet sera cofinancé par les acteurs locaux. Le FIR (fonds d'intervention régional) finance des actions et des expérimentations validées par les agences régionales de santé. Il pourra être mobilisé pour l'aide au démarrage et les charges de fonctionnement.

CONDITIONS/CRITERES D'ACCES A LA MESURE

- Projet situé dans les territoires ruraux au sens de la définition INSEE : cumulant faible densité médicale, territoires en ZIP (zone d'intervention prioritaire) ou ZAC (zone sous-dense en médecins) et forte proportion de patients en affection longue durée sans médecin traitant.
- Organisation complémentaire à l'**offre de soins** existante pour réinsérer les patients dans un parcours de prise en charge et réaliser une consultation médicale de premier recours.

COMMENT CANDIDATER

Une trentaine de projets a été lancée à l'**automne 2023** par les ARS. Une attention particulière a été portée au fait que le projet devait émaner avant tout des professionnels de santé, qui avaient à charge de se rapprocher des collectivités.

Une instruction en cours de rédaction viendra préciser les modalités de mise en œuvre et de déploiement de la mesure. Elle comportera notamment un cahier des charges type pour les AAP régionaux.

CONTACT

Votre agence régionale de santé (ARS)





MOBILITÉS

30 M€/an pendant 3 ans : Appui en ingénierie pour financer des projets des autorités organisatrices des mobilités (AOM) en zones rurales.

- **Volet 1 :** Élaboration d'une stratégie mobilité/d'un plan de mobilité simplifié/assistance à maîtrise d'ouvrage
- **Volet 2 :** Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilité de proximité, animation des solutions de mobilités, conseil à l'utilisation de services, dont achat de petits véhicules

Calendrier :

Dépôt des dossiers sur *Démarches simplifiées* à partir de janvier 2024 – Fonds verts





ATTRACTIVITÉ ET SERVICES

Fonds de soutien à la création/rénovation de commerces en zones rurales

- Aménagement des locaux et acquisition du matériel professionnel

Contacts :

Préfecture ou organismes labellisés (chambres consulaires, comptoirs de campagne, Groupe SOS, Bistrots de pays, Bouge ton coq)

Dépôt de dossier sur l'espace usagers
(anct.gouv.fr)



SANTÉ

Lancement de 100 Médicobus

A destination de :

Projets situés dans les territoires ruraux cumulant

- ✓ faible densité médicale,
- ✓ territoires en ZIP (zone d'intervention prioritaire) ou ZAC (zone sous-dense en médecins)
- ✓ et forte proportion de patients en affection longue durée sans médecin traitant.

Financement :

Fonds d'Intervention Régional (FIR)

Contact :

Agence régionale de santé

100 MÉDICOBUS

Près de **10 millions d'euros** pour subventionner des projets sur l'ensemble du territoire

Déjà **10 médicobus** en circulation et 8 autres en projet



Extrait du dossier Pour des solutions concrètes d'accès aux soins dans les territoires (juillet 2023)



ÉGALITE DES CHANCES ET **ÉDUCATION**

Mesures pour une éducation rurale de qualité

- 190 Territoires éducatifs ruraux
- Labellisation de 3 000 places d'internat d'excellence
- Visibilité sur la carte scolaire à 3 ans





VIE QUOTIDIENNE DES ÉLUS

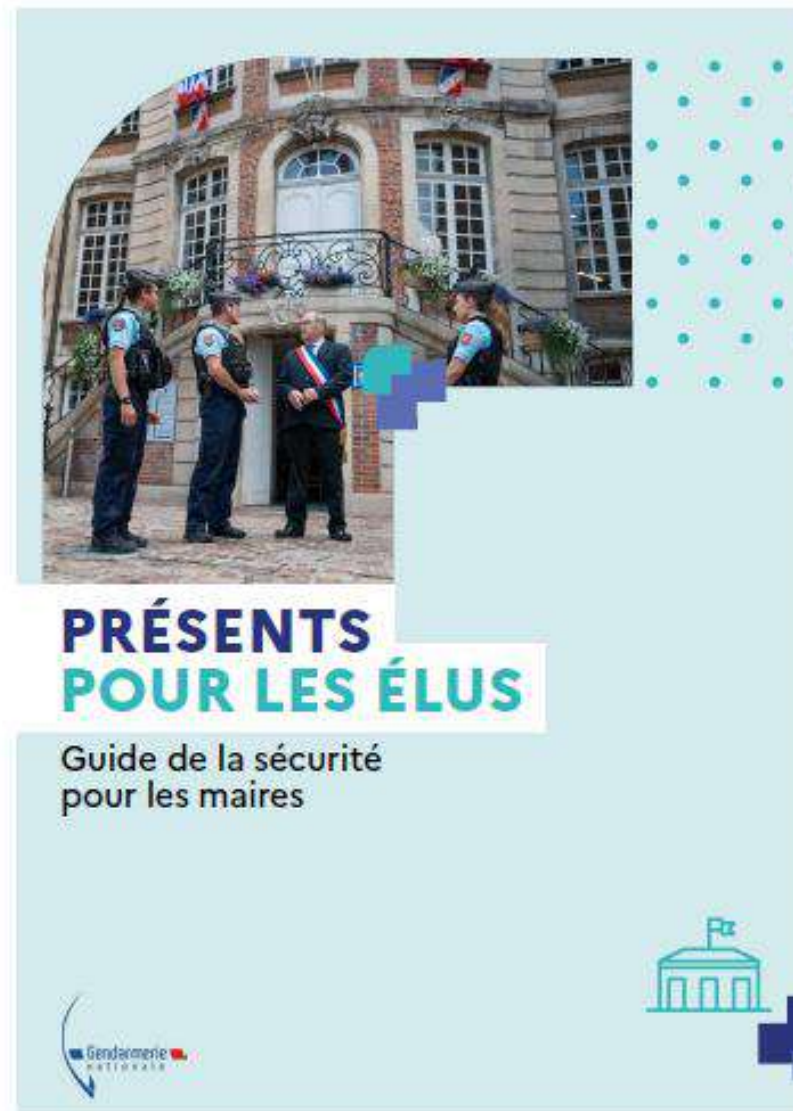
Guide de la sécurité pour les maires

Des clés sur l'ensemble des thématiques de sécurité auxquelles peuvent être confrontés les élus.

Contact : téléchargement via l'application Gend'Élu + site ANCT

Diagnostiques cybersécurité

3 500 enquêteurs environnementaux



Service gratuit de renseignements juridiques et financiers

Un service mis en place par la Banque des territoires

Ce service propose :

- ✓ Des réponses immédiates et personnalisées
- ✓ Une base de 1000 questions-réponses accessibles en ligne
- ✓ Des webinaires ouverts à tous qui traitent de sujets de développement territorial

A destination des :

- Communes de moins de 5 000 habitants, en métropole ou Outre-mer
- Intercommunalités de moins de 50.000 habitants

Le service de renseignements juridiques et financiers

Un service gratuit destiné aux communes de moins de 5 000 habitants et aux intercommunalités de moins de 50 000 habitants.



0970 808 809

Du lundi au vendredi de 9h à 19h (prix d'un appel local)



Vous avez une question ?

Ecrivez-nous



ATTRACTIVITÉ ET SERVICES

Le Volontariat territorial en administration : Une mission d'ingénierie de 12 à 18 mois pour appuyer les collectivités rurales sur leurs projets de territoire

A destination de :

- ✓ Communes territoriales rurales (établissements publics de coopération intercommunale, communes)
- ✓ Sous certaines conditions, les syndicats mixtes, communes de densité intermédiaire, associations, pays et PETR

Recrutement d'un jeune de 18 à 30 ans ayant un bac+2 minimum

Modalités de financement:

Aide de 20 000 euros à la collectivité, dont 5 000 euros aide à l'installation au bénéfice du jeune

Contacts : Préfecture

Le VOLONTARIAT TERRITORIAL en ADMINISTRATION

UNE AIDE A L'INGÉNIERIE

pour les collectivités territoriales

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés salariés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

PATRIMOINE

Revalorisation des subventions pour les monuments aux morts aux petites communes rurales :

Bénéficiaires

Collectivités territoriales (communes) de moins de 2 000 habitants, propriétaires de monuments aux morts.

Projets soutenus

Les projets de rénovation (restauration et entretien) des monuments aux morts existants sont éligibles.

Aide à hauteur de 50 % du budget nécessaire à la rénovation avec un plafond de **subvention de 5 000 €**.

Contact : service départemental de l'ONaCVG

<https://www.onac-vg.fr/services>





Plan en faveur de l'ingénierie culturelle

- Accompagnement d'un projet culturel de territoire dans le cadre du Fonds d'innovation territoriale (FIT).
- Accès renforcé aux actions hors-les-murs des labels de création du ministère de la Culture par le développement de partenariats entre les communes rurales et les EPCI ruraux et les établissements culturels labellisés du territoire.

Contact : DRAC



Protection du patrimoine culturel rural

- Protéger de nouveaux édifices ou objets mobiliers religieux au titre des monuments historiques ;
- Réévaluer, par des mesures d'extension de protection, ou d'élévation du niveau de protection de l'inscription au classement, le niveau de protection des biens immobiliers ou mobiliers religieux déjà protégés ;

Financements

- Subventions accordées par les DRAC pour des études et travaux sur des immeubles protégés au titre des monuments historiques : taux moyen de 40 % sur un immeuble classé et de 20 % pour un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; 50 % pour un objet mobilier classé et 30 % pour un objet mobilier inscrit au titre des monuments historiques ;
- Subventions accordées par les DRAC au titre du dispositif spécifique du Fonds incitatif pour le patrimoine (FIP) en faveur des monuments historiques situés dans des petites communes. Ce fonds cible en priorité les communes de moins de 2 000 habitants dans l'hexagone. L'État verse une subvention majorée (jusqu'à 80 %, pour les immeubles classés, et jusqu'à la limite légale de 40 % pour les immeubles inscrits), si la Région s'engage à participer à hauteur d'au moins 15 % aux travaux de restauration ;
- Possibilité de sélection au titre de la mission Patrimoine en péril (« loto du patrimoine ») organisé par la Fondation du patrimoine



Micro-Folies

Objectif d'implantation d'au moins 200 Micro-Folies en milieu rural

Type de dépenses éligibles (investissement/ingénierie/fonctionnement) :

- Les dépenses d'investissement peuvent être prises en charge par DSIL et FNADT
- L'ingénierie technique du projet, la mise à disposition des collections numériques et des outils de médiation et la formation des médiateurs sont prises en charge par La Villette, opérateur du déploiement du dispositif sur le territoire
- Les dépenses de fonctionnement sont à la charge de la collectivité porteuse du projet de Micro-Folie.

Contacts : DRAC

Appels à projet en cours sur <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Deploiement-de-Micro-folies>



Les mesures mobilisables dès aujourd'hui :

- 3500 enquêteurs environnementaux
- Cybersécurité
- Echanges mairies-parquet + Journée d'immersion
- Territoires Educatifs Ruraux
- 1 250 Services civiques ruraux
- Relais Info Jeunes dans les France Services
- Volontaires Territoriaux en Administration
- Fonds commerce rural
- Renforcement des contrats départementaux de lecture
- Soutien renforcé aux Micro folies
- Rénovation des monuments aux morts
- Guide sécurité
- Service gratuit de renseignements juridiques et financiers
- Fonds ingénierie mobilités
- 100 Médicobus
- Labellisation de 3 000 places d'internat d'excellence
- Revalorisation secrétaire de mairie

Les mesures mobilisables courant 2024 :

- Plan en faveur de l'ingénierie culturelle
- Doublement des maisons de santé (Objectif : 4 000 en 2027)
- Couverture du territoire à 100% en CPTS
- Fonds lieu de convivialité
- Accompagnement des collectivités rurales dans la mise en place des opérations de revitalisation du territoire (ORT) et de leur volet habitat valant opération programmée de l'habitat (OPAH)
- Vision à 3 ans sur la carte scolaire
- Prime sortie de la vacance
- Guide sécurité routière
- Fonds ESS
- Protection du patrimoine culturel rural
- Facilité d'octroi des Licences IV

Habitat et logement

▪ **Création d'une prime de sortie de la vacance**

Pour les propriétaires privés de logements vacants depuis plus de deux ans, pour des logements construits depuis plus de 15 ans. 5 000 € par logement remobilisé avec un objectif de 2 500 logements/an. Contact : ANAH départementale (à partir de mars-avril 2024)

▪ **Accompagnement à la réalisation et à l'animation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat dédiées à la revitalisation rurale et soutien au déploiement des ORT par l'Anah**

Financement des chefs de projet à hauteur de 50 % sur une base subventionnable de 80 000 €/an,
Financement des études pré opérationnelles, à hauteur de 50 % sur une base subventionnable de 100 000 € maximum,
Financement du suivi animation financé à hauteur de 50 % sur une base subventionnable de 250 000 € maximum.

Les territoires concernés sont :

- Les EPCI dont le territoire est couvert par une convention ORT, pour intégrer des secteurs d'intervention en zone rurale.
- Les EPCI ayant le projet de déployer une OPAH-RU en secteur d'intervention ORT.
- Les territoires disposant d'ores et déjà de chefs de projet ACV et/ou PVD au niveau intercommunal, bénéficient d'une prise en charge de la rémunération du ou des chefs de projet portée sur les crédits de l'ANAH sous réserve de la révision du périmètre ORT et de la conclusion d'une nouvelle convention OPAH-RU étendue à au moins à une commune rurale.
- Les territoires disposant d'ores et déjà de chefs de projet ACV ou PVD au niveau intercommunal bénéficient d'une prise en charge de la rémunération du ou des chefs de projet portée sur les crédits de l'Anah sous réserve de la révision du périmètre ORT et de la conclusion d'une nouvelle convention OPAH-RU étendue au moins à une commune rurale.

Contact : ANAH départementale

Contacts :

Direction Magali MARTIN

Villages d'avenir

Patricia ANDRIOT patricia.andriot@anct.gouv.fr

Clémentine LAURENT clementine.laurent@anct.gouv.fr

France ruralités

David ARMELLINI David.armellini@anct.gouv.fr

Des questions ?





agence nationale
de la cohésion
des territoires

agence-cohesion-territoires.gouv.fr

